

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade****Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION**  
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Le Maire de BOUXIERES AUX CHENES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION,

VU l'arrêté en date du 08/04/2025 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE****Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme COURTEAUX Fabienne	2

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à Bouxieres-aux-Chênes, le 25/04/2025

Le Maire

Le Maire

Philippe VOINSON

Mairie de BOUXIERES-AUX-CHENES

4 rue de l'Armée Patton

54770 BOUXIERES-AUX-CHENES

Tél. 03.83.31.10.94 – [contact@mairie.bouxieresauxchenes.fr](mailto:contact@mairie.bouxieresauxchenes.fr)

SIRET : 21540089600019

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade****Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire de BOUXIERES AUX CHENES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,  
VU l'arrêté en date du 08/04/2025 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,**ARRETE****Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme SCHIPPER Pauline	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à Bouxières-aux-Chênes, le 25/04/2025

Le Maire

Philippe VOINSON

Mairie de BOUXIERES-AUX-CHENES  
4 rue de l'Armée Patton  
54770 BOUXIERES-AUX-CHENESTél. 03.83.31.10.94 – [contact@mairie.bouxieresauxchenes.fr](mailto:contact@mairie.bouxieresauxchenes.fr)  
SIRET : 21540089600019